

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Sarrebourg

5, rue de l'Auvergne 57400 SARREBOURG - 03.87.23.66.96 sec.cris@orange.fr

Etablissement public d'Enseignement de Musique et de Danse classé par l'Etat - Etablissement bénéficiant du soutien financier du Conseil Départemental de la Moselle

Prêt d'instrument - Mode d'emploi

Etape 1) demandez conseil à votre professeur pour la location d'un instrument

Etape 2) le professeur va vous donner une référence d'instrument et un instrument, avec lequel vous vous rendrez au secrétariat. N'oubliez pas d'emporter deux chèques avec vous ou un chèque et 8 euros

Etape 3) au secrétariat vous remplirez :

- Un formulaire de prêt d'instrument + un chèque de cotisation (8 euros pour l'ACCS)
- Un formulaire d'assurance + un chèque de cotisation (montant calculé en fonction du prix de l'instrument, généralement autour de 23 euros)

Etape 4) à chaque trimestre, vous devrez vous acquitter de 15 euros de location de prêt d'instrument

Pour les élèves ayant déjà un instrument en prêt

Voir avec le professeur à la rentrée s'il faut changer d'instrument ou non.

Puis venir au secrétariat en nous signalant si vous venez faire :

- un renouvellement
- un changement d'instrument
- rendre un instrument

Si vous devez renouveler ou changer d'instrument, vous devrez remplir :

- Un formulaire de prêt d'instrument + un chèque de cotisation (8 euros pour l'ACCS)
- Un formulaire d'assurance + un chèque de cotisation (montant calculé en fonction du prix de l'instrument, généralement autour de 23 euros)

➔ à chaque trimestre, vous devrez vous acquitter de 15 euros de location de prêt d'instrument

Si vous rendez un instrument, sans en louer un autre, nous clôturerons votre dossier de prêt d'instrument.